



Comment procéder pour faire valoir une erreur médicale?

Par **NES31**, le **09/02/2015** à **20:22**

bonjour,

j'aimerais connaître les démarches à suivre afin de faire constater et reconnaître des soins psychiatriques qui ne sont rien d'autre que de la pure torture, avec erreur de diagnostic extrêmement grave.

je ne sais plus vers qui me tourner.

Merci pour vos réponses.

Par **domat**, le **09/02/2015** à **20:32**

bjr,

il faut d'abord savoir quel établissement et/ou quel médecin vous voulez mettre en cause. ensuite faire valoir un préjudice en ayant des éléments pour prouver vos affirmations, trouver un avocat spécialisé en droit de la santé qui accepte de défendre vos intérêts. en matière de droit de la santé, il est toujours difficile de prouver une erreur médicale. en matière psychiatrique, il est souvent reproché aux spécialistes d'autoriser la sortie de leurs malades qui commettent ensuite des atteintes graves aux personnes, une actualité récente l'a encore démontré.

cdt

Par **NES31**, le **25/02/2015** à **12:03**

oui je sais quand même quel médecin et quel établissement m'ont "soigné". j'ai les dossiers médicaux où en plus des tas de mensonges sont écrit dessus. graves dommages corporels.

comment les faire constater? je veux dire avoir une attestation qui montre qu'il y a dommages graves.

est-ce étudié après qu'une procédure de plainte soit lancée, ou avant?

combien de temps avons nous pour faire reconnaître tout ça?

ça remonte à loin.

Par **domat**, le **25/02/2015** à **13:40**

bjr,

je n'ai pas écrit les médecins ou les établissement qui vous ont soignés mais les établissement et médecins que vous voulez mettre en cause, c'est différent.

vous devez prendre un avocat qui assignera les responsables des soins que vous avez reçus. le tribunal ordonnera une expertise (contre versement d'une provision) et suivant le résultat de cette expertise judiciaire, vous serez ou non indemnisé.

c'est donc une procédure longue, coûteuse et dont le résultat est très aléatoire.

Par **NES31**, le **25/02/2015** à **17:00**

mais j'ai bien compris, mais il est évident que si je porte plainte c'est contre un médecin et,ou établissement que je mets en cause!

c'est bizarre votre formulation du "il faut savoir quel médecin et, ou établissement je veux accusé"..

on a l'impression que je ne saurais pas quel médecin j'ai vu et non plus finalement où j'ai subi des choses horribles.

???

Par **NES31**, le **25/02/2015** à **17:05**

enfin, c'est pas juste j'ai envie de les accuser parce que je m'emmerde, j'ai envie que ce soit reconnu oui, les choses atroces subies. c'est clair. je mérite pas de vivre avec un handicap au pied à vie et toutes les autres dégradations corporelles, ainsi que traumatismes, et conséquences sur ma vie.

mais bon, je n'y crois pas.ces gens ont toujours raison, même quand ils font dans l'illégalité.